

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox nettoyant de surfaces F-PS

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 08.11.2024

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 29.11.2021

Région: FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

**Pelox nettoyant de surface F-PS**

UFI:

K6T7-40TC-W006-44S2

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Nettoyage des surfaces en acier inoxydable, en aluminium et en métaux non ferreux

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

Pickling Systems  
Zone Mégazone de Moselle Est  
130 rue des fougères  
57450 HENRIVILLE

N° de téléphone 03 87 82 85 45

e-mail contact@pickling-systems.fr

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

sdb\_info@umco.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Eye Dam. 1; H318

Met. Corr. 1; H290

Skin Corr. 1; H314

**Informations relatives à la classification**

La classification du produit comme "corrosif" est basée sur le pH extrême, cf.:

- Règlement n°1272/2008 dit « CLP », annexe I, section 3.2.2.2 / 3.2.3.1.2

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**



SGH05

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox nettoyant de surfaces F-PS

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 08.11.2024

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 29.11.2021

**Région:** FR

P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
<b>UFI:</b>	
K6T7-40TC-W006-44S2	

## 2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.

Evaluation vPvB

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	<b>acide phosphorique</b>		
	7664-38-2 231-633-2 015-011-00-6 01-2119485924-24	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	< 5,00 % en poids
2	<b>acide sulfurique</b>		
	7664-93-9 231-639-5 016-020-00-8 01-2119458838-20	Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	< 2,50 % en poids
3	<b>acide citrique, monohydrate</b>		
	5949-29-1 201-069-1 607-750-00-3 01-2119457026-42	Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	< 2,50 % en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	B	Skin Irrit. 2; H315: C >= 10% Eye Irrit. 2; H319: C >= 10% Skin Corr. 1B; H314: C >= 25% Eye Dam. 1; H318: C >= 25%	-	-
2	B	Eye Irrit. 2; H319: C >= 5% Skin Irrit. 2; H315: C >= 5% Eye Dam. 1; H318: C >= 15% Skin Corr. 1A; H314: C >= 15%	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

#### Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox nettoyant de surfaces F-PS

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 08.11.2024

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 29.11.2021

**Région:** FR

N°	orale	dermale	par inhalation
1	500 mg/kg de poids corporel		

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

Protéger les secouristes. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

#### Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Pas de traitement par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez.

#### Après contact cutané

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Appeler aussitôt un médecin.

#### Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone ; mousse ; poudre d'extinction ; eau pulvérisée ; brouillard d'eau; Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

#### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Si possible, éloigner les récipients de la zone de danger. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante.

#### Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox nettoyant de surfaces F-PS

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 08.11.2024

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 29.11.2021

**Région:** FR

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker sur un sol résistant aux acides. Prévoir une cuve de sol sans écoulement. Store in a locked cabinet or with restricted access only for authorised persons.

#### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
Acide phosphorique			
	VLE (courte durée)	2	mg/m <sup>3</sup> 0,5 ppm
	VLE (8h)	1	mg/m <sup>3</sup> 0,2 ppm
<b>2000/39/EC</b>			
Orthophosphoric acid			
	VLE (courte durée)	2	mg/m <sup>3</sup>
	VLE (8h)	1	mg/m <sup>3</sup>
2	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
Acide sulfurique			
	VLE (courte durée)	3	mg/m <sup>3</sup>
	VLE (8h)	0,05 t	mg/m <sup>3</sup>
	Remarque/s	(11)	
<b>2009/161/EU</b>			
Sulphuric acid (mist)			
	mist		
	VLE (8h)	0,05 ( 8 ) ( 9 )	mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox nettoyant de surfaces F-PS

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 08.11.2024

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 29.11.2021

Région: FR

## valeurs DNEL ( travailleurs )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	acide phosphorique			7664-38-2 231-633-2	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	2	mg/m <sup>3</sup>
2	acide sulfurique			7664-93-9 231-639-5	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,05	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,1	mg/m <sup>3</sup>

## valeurs DNEL ( consommateur )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	acide phosphorique			7664-38-2 231-633-2	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,1	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,36	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	4,57	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,36	mg/m <sup>3</sup>

## valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	acide citrique, monohydrate		5949-29-1 201-069-1	
	sol	-	33,1	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1000	mg/L

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

### Equiperment de protection individuelle

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols, de vapeurs et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. masque respiratoire avec un filtre à particules

#### Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants.

Matériau approprié Gants de protection contre les acides PELOX® en PVC Gants de protection contre les acides PELOX® en PVC

Matériau approprié	Polyvinylchlorure		
Epaisseur du matériel	>=	0,5	mm
Temps de passage	>	480	min
Matériau approprié	chloroprène		
Epaisseur du matériel	>=	0,5	mm
Temps de passage	>	480	min
Matériau approprié	butyl-caoutchouc		
Epaisseur du matériel	>=	0,5	mm
Temps de passage	>	480	min
Matériau approprié	caoutchouc nitrile butilique		

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox nettoyant de surfaces F-PS

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 08.11.2024

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 29.11.2021

**Région:** FR

Epaisseur du matériel	>=	0,35	mm
Temps de passage	>	480	min
Matériau approprié	caoutchouc fluoré		
Epaisseur du matériel	>=	0,4	mm
Temps de passage	>	480	min

**Divers**

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>			
liquide			
<b>Etat</b>			
Gel			
<b>Couleur</b>			
incolore			
<b>Odeur</b>			
acide			
<b>pH</b>			
Valeur	0	- 1	
Température de référence		20	°C
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>			
Valeur		100	°C
<b>Point de fusion/point de congélation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Température de décomposition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'éclair</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Température d'inflammation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Inflammabilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites inférieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites supérieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Pression de vapeur</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité de vapeur relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité</b>			
Valeur	1,05	- 1,08	g/cm <sup>3</sup>
Température de référence		20	°C
<b>Solubilité dans l'eau</b>			

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox nettoyant de surfaces F-PS

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 08.11.2024

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 29.11.2021

Région: FR

Remarque/s	miscible
------------	----------

<b>Solubilité</b>
Donnée non disponible.

<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide citrique, monohydrate	5949-29-1	201-069-1
log Pow		-0,2	- 1,8

<b>Viscosité cinématique</b>
Donnée non disponible.

<b>Caractéristiques des particules</b>
Donnée non disponible.

## 9.2 Autres informations

<b>Autres informations</b>
Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Bases; Métaux légers

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)</b>	
<b>Nom du produit</b>	
<b>F-PS</b>	
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

<b>Toxicité orale aiguë</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
DL50		300	- 2000 mg/kg de poids corporel
Espèces		rat	
Méthode		OCDE 423	
Source		ECHA	
2	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5
DL50			2140 mg/kg de poids corporel
Espèces		rat	
Méthode		OCDE 401	
Source		ECHA	

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox nettoyant de surfaces F-PS

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 08.11.2024

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 29.11.2021

Région: FR

3	acide citrique, monohydrate	5949-29-1	201-069-1
DL50		5400	mg/kg de poids corporel
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide citrique, monohydrate	5949-29-1	201-069-1
DL50		> 2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
Donnée non disponible.			

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Fortement corrosif		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
2	acide citrique, monohydrate	5949-29-1	201-069-1
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Fortement corrosif		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
Donnée non disponible.			

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	acide citrique, monohydrate	5949-29-1	201-069-1
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typhimurium		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox nettoyant de surfaces F-PS

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 08.11.2024

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 29.11.2021

Région: FR

1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5
Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEC		19,3	mg/m <sup>3</sup>
Durée d'exposition		18	jour(s)
Espèces	lapin		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

### Cancérogénicité

Donnée non disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
Voie d'exposition	orale		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5
Voie d'exposition	par inhalation		
LOAEC		0,3	mg/m <sup>3</sup>
Durée d'exposition		28	jour(s)
Espèces	rat		
Méthode	OECD 412		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

### Danger par aspiration

Donnée non disponible.

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5
CL50		16	mg/l
Durée d'exposition		- 28 96	h
Espèces	Lepomis macrochirus		
Source	ECHA		
2	acide citrique, monohydrate	5949-29-1	201-069-1
CL50		440	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Leuciscus idus melanotus		

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox nettoyant de surfaces F-PS

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 08.11.2024

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 29.11.2021

Région: FR

Méthode	OCDE 203
Source	ECHA

Toxicité sur les poissons (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5
NOEC		0,025	mg/l
Durée d'exposition		65	jour(s)
Espèces	Jordanella floridae		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
3	acide citrique, monohydrate	5949-29-1	201-069-1
CE50		1535	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5
NOEC		0,15	mg/l
Durée d'exposition		35	jour(s)
Espèces	T. dissimilis		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
CE50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		3	h
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox nettoyant de surfaces F-PS

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 08.11.2024

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 29.11.2021

Région: FR

Source	ECHA
--------	------

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide citrique, monohydrate	5949-29-1	201-069-1
log Pow		-0,2	- 1,8

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Nom du produit	
F-PS	
Evaluation PBT	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT. Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.
Evaluation vPvB	

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	UN3264
IMDG	UN3264
ICAO-TI / IATA	UN3264

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Sources de danger	acide phosphorique acide sulfurique
IMDG	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.
Sources de danger	phosphoric acid sulphuric acid
ICAO-TI / IATA	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s.
Sources de danger	phosphoric acid sulphuric acid

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox nettoyant de surfaces F-PS

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 08.11.2024

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 29.11.2021

**Région:** FR

<b>ADR/RID/ADN - Classe</b>	8
Étiquette	8
Code de classification	C1
Code de restriction en tunnels	E
N° d'identification de danger	80
<b>IMDG - Classe</b>	8
Étiquettes	8
<b>ICAO-TI / IATA - Classe</b>	8
Étiquettes	8

## 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADR/RID/ADN</b>	III
<b>IMDG</b>	III
<b>ICAO-TI / IATA</b>	III

## 14.5 Dangers pour l'environnement

EmS F-A, S-B

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

#### **Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

#### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

#### **Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	acide citrique, monohydrate	5949-29-1	201-069-1	75
2	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2	75
3	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5	75

#### **DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

#### **Autres prescriptions**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.  
Observer les restrictions d'emploi d'après les réglementations nationales tels que pour les jeunes ou les travailleuses mères (enceintes et allaitante)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox nettoyant de surfaces F-PS

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 08.11.2024

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 29.11.2021

**Région:** FR

### RUBRIQUE 16: Autres informations

**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

**Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)**

B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
---	---

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: [umco@umco.de](mailto:umco@umco.de)

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Modifications / suppléments:**

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 778050